MAIRIE DU BUGUE
1, place de l'Hôtel de Ville
24260 LE BUGUE
☎
: 05.53.02.75.80
✉ : mairie@lebugue.fr
💻 : **www.lebugue.fr**

AVIS AU PUBLIC

ALIENATION ET CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL

Lieu-dit « Le Pontet Bas »

Selon les dispositions de la loi dite 3DS N° 2022-217 du 21 février 2022 et selon l'article L161-10-2 du code rural de la pêche maritime

Aliénation d'une portion de chemin rural lieu-dit « Le Pontet Bas qui traverse la propriété de M. GAILLARD Jean-Louis, parcelle AI 210 et changement d'assiette de cette portion de chemin sur la parcelle AI 202.

Le dossier de consultation sera disponible en mairie du

23 novembre au 23 décembre 2026.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations

- Sur le registre mis à disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, vendredi 9h 12h00 – 13h30 17h00 – mardi et jeudi 9h 12h),

- Par courriel adressé à mairie@lebugue.fr

Impérativement adressé avant le 23 décembre 2026, et qui sera annexé au registre.